



Société immatriculée à mon adresse personnelle

Par **teubeu2**, le **16/09/2019** à **14:46**

Bonjour, rnrnIl y a bientôt un an de cela, j'avais accepté que mon employeur immatricule la société à mon adresse (il s'agissait de l'ouverture d'une filiale en France d'une société italienne), ceci afin de pouvoir accélérer les démarches et être payé en temps et en heure.rnrnIl y a quelques mois, il a cessé de nous payer, nous n'avons pas eu d'autre choix au bout de quelques semaines que de faire une prise d'acte.rnrnNous avons depuis (nous -> toute l'équipe) engagé des démarches aux Prud'hommes. Mon souci est le suivant : le gérant est parti en Asie depuis plusieurs mois et les recommandés arrivent à mon domicile. Je préfère ne pas les réceptionner (j'ai procuration) mais la poste en dépose quand même de temps en temps aux autres habitants de la maison (ils ne vérifient pas l'identité).rnrnAujourd'hui, le premier des employés est passé au tribunal mais l'audience a été reportée car l'employeur n'était pas présent. Le greffe demande donc à cet employé de passer par un huissier... ce qui ne changera rien vu que le gérant ne sera jamais là.rnrnAuriez-vous une idée de comment procéder ? Que dois-je faire de mon côté ? Réceptionner/Refuser ?rnrnMerci d'avance :)

Par **nihilscio**, le **16/09/2019** à **15:23**

Bonjour,rnrn[quote]rnrnLe greffe demande donc à cet employé de passer par un huissier... ce qui ne changera rien vu que le gérant ne sera jamais là.[/quote]rnrnSi parce que les actes destinés au gérant sont censés lui parvenir à l'adresse du siège de l'entreprise. Les notifications auront été faites et le tribunal pourra rendre un jugement réputé contradictoire.rnrnSi vous n'êtes pas en mesure de faire suivre les courriers, ne prenez pas la responsabilité de prendre quoi que ce soit en nom du gérant.

Par **morobar**, le **17/09/2019** à **08:11**

Bonjour, rnrnA titre indicatif il existe des centaines d'offices de domiciliation. rnrnAccepter cette domiciliation est courir un risque invraisemblable, par exemple de gestion de fait, de complicité de banqueroute frauduleuse...